

N° 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Proposition de prix de journée pour 2025 de la résidence-relais Les Cantates du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 123-39 et suivants ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à la fixation du prix de journée 2025 applicable aux résidents de la résidence-relais Les Cantates du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Délibère

ARTICLE 1 :

Le prix de journée 2025 est proposé comme suit :

Etablissement	Prix de journée 2025
RESIDENCE-RELAIS "LES CANTATES"	151,40 €

ARTICLE 2 :

Les recettes correspondantes, évaluées à 734 886 €, seront imputées sur les comptes du budget annexe 06 du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de l'exercice 2025.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration


Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration


Léa FILOCHE